



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS ET SIX MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Solutions Bien-Être Inc. (« Neptune » ou la « Société »), anciennement Neptune Technologies et Bioressources Inc., incluant sa filiale, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga ») pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017. La période comparative inclut les résultats financiers d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») jusqu'à la perte de contrôle de la filiale le 27 décembre 2017. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 est basée sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société qui ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 13 novembre 2018. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

Il est à noter qu'aucun changement important n'est survenu en ce qui a trait aux rubriques « Transactions entre parties liées », « Activités hors bilan consolidées » ou « Méthodes comptables et estimations critiques », par rapport à ce qui est indiqué dans le rapport de gestion annuel de 2018 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 5 juin 2018. Par conséquent, ces aspects ne sont pas abordés dans le présent rapport.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Solutions Bien-Être Inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US » et « EUR » font référence au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaines et de la législation en valeurs mobilières canadiennes. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se

fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend entre autres tout renseignement ou énoncé concernant notre capacité à développer, à produire, à fournir, à promouvoir ou à générer quelque revenu découlant de la vente de produits à base de cannabis dans le marché légal du cannabis.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise deux mesures financières ajustées, le bénéfice sectoriel ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelé perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS lorsque le secteur est en situation de perte et le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelée perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsque la Société est en situation de perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issue directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA sectoriel ajusté (ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS en situation de perte) et le BAIIA ajusté (ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS en situation de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que ces mesures fournissent de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA sectoriel ajusté (ou de la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS) et du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA sectoriel ajusté (ou sa perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS) en ajoutant la dépréciation et l'amortissement et la rémunération à base d'actions au bénéfice sectoriel (à la perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives. Neptune calcule son BAIIA ajusté (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les charges financières nettes, la dépréciation et l'amortissement, la charge d'impôt sur le résultat et en soustrayant le recouvrement d'impôt sur le résultat. D'autres éléments tels que la rémunération à base d'actions, la dépréciation sur les stocks, le gain net sur vente d'actifs et les frais légaux liés aux règlements de redevances sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Un rapprochement du bénéfice sectoriel (de la perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives au BAIIA sectoriel ajusté ou à la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS et un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS sont présentés plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE LA SOCIÉTÉ

Neptune est une société de produits de santé et de mieux-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée en matière d'extraction, de purification et de formulation de produits distinctifs scientifiquement fondés et à valeur ajoutée. Actuellement, la Société formule et fournit des solutions de nutrition clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plateforme brevetée qui améliore l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour amorcer la production de produits destinés aux marchés licites du cannabis. Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Changement de nom

Les actionnaires de Neptune ont approuvé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 août 2018, le changement de dénomination sociale de la Société pour Neptune Solutions Bien-Être Inc. afin de mieux refléter les produits et les activités de la Société. Le changement de nom a pris effet à l'ouverture des marchés le 21 septembre 2018. Les actions ordinaires de la Société continueront d'être négociées sous le même symbole boursier « NEPT » auprès de NASDAQ et TSX.

Nouvelle nomination au sein du conseil d'administration

Nous avons annoncé la nomination de Mme Hélène F. Fortin au sein de notre conseil d'administration le 16 août 2018.

Nomination d'une directrice des affaires corporatives

Le 27 septembre 2018, nous avons annoncé la nomination de Caroline Lavoie au poste de directrice des affaires corporatives. Le mandat de Caroline sera de diriger l'élaboration de la stratégie d'affaires publiques de Neptune, d'encadrer les discussions et les communications avec les associations de l'industrie du cannabis et de gérer les relations avec les gouvernements du Québec et du Canada.

Émission d'actions

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, la Société a émis 869 674 actions ordinaires pour des options sur actions exercées et 135 557 actions ordinaires pour des unités d'actions différées libérées.

MISE-À-JOUR ET PERSPECTIVES SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS

La vision de Neptune est de fournir d'excellentes solutions de bien-être offrant une santé et un bien-être optimaux. Notre mission est de tirer parti de notre expertise scientifique et de l'innovation pour créer et fournir à nos clients mondiaux les meilleurs produits nutritionnels et solutions de bien-être disponibles. Neptune est actif dans cinq domaines principaux : produits de cannabis légaux, ingrédients nutritionnels, solutions clé en main, suppléments pour animaux et marque grand public.

Conformément à notre objectif stratégique consistant à fournir des produits de bien-être tout en tirant parti de notre savoir-faire, de nos capacités d'extraction au solvant à grande échelle et de nos technologies d'application, notre objectif est de devenir le leader mondial de l'extraction, de la purification et de la formulation de produits de cannabis.

Nous demandons une licence auprès de Santé Canada pour produire de l'huile de cannabis en vertu du Règlement sur le cannabis (CR), qui a remplacé l'ACMPR le 17 octobre 2018. En avril 2017, la Société a présenté une demande écrite à Santé Canada en vue de devenir un producteur autorisé. La Société dépend de l'obtention de la licence de Santé Canada pour pouvoir poursuivre ses activités liées au cannabis.

Nous poursuivons activement la modernisation de notre site de production existant situé à Sherbrooke, province de Québec, Canada, afin de nous conformer aux exigences de Santé Canada en vertu du CR, afin de produire nos extraits et formulations de cannabis à notre site existant. Notre installation de production BPF (Bonnes pratiques de fabrication, mandatée par la direction des produits de santé naturels de Santé Canada) comprend des mesures de sécurité robustes et un équipement qui permettent d'améliorer les pratiques de fabrication. Nous exploitons également un laboratoire sur notre site, ce qui nous permet de mener des recherches, de développer de nouveaux produits et d'analyser le contrôle de la qualité à l'interne.

Pour pouvoir obtenir notre licence de production d'huile de cannabis dans le cadre de la CR, Santé Canada exige de prendre plusieurs mesures, notamment l'ajout de barrières physiques, la surveillance visuelle, les dispositifs d'enregistrement, la

détection des intrusions, ainsi que d'autres contrôles importants concernant l'accès à l'usine existante de Sherbrooke. Les installations de la Société à Sherbrooke devront être examinées à la satisfaction de Santé Canada avant qu'un permis ne puisse être accordé à la Société, après que Neptune aura pris toutes les mesures imposées par Santé Canada en vue de cet examen.

La première phase de la stratégie de commercialisation pour laquelle un budget d'immobilisations de 5 millions de dollars a été approuvé pour la sécurité du site et l'équipement d'extraction à base de CO₂ est maintenant complétée. Cet investissement amène notre capacité d'extraction de cannabis séché à approximativement 30 000 kg annuellement. Notre demande de licence pour la production de produits extraits de l'huile de cannabis est aux dernières étapes de révision par Santé Canada. La Société a accepté des engagements ainsi que d'autres opportunités prévues pour plus de 80 % de la capacité d'extraction de cannabis séché en phase 1 de 30 000 kg.

Neptune a complété avec succès les essais sur les solvants en laboratoire et par conséquent, le conseil d'administration a approuvé un investissement de 4,8 millions de dollars pour l'expansion de la capacité de la phase 2. Cette prochaine phase est prévue d'être complétée en mars 2019 et elle accroîtra la capacité d'extraction totale à approximativement 200 000 kg de cannabis séché en utilisant des processus d'extraction avancés. De plus, la Société a des plans d'expansion supplémentaire à l'usine et l'espace sur le site pour augmenter la capacité de transformation au-delà de celle susmentionnée en fonction du développement mondial du secteur.

Le 17 septembre 2018, nous avons annoncé avoir reçu une lettre de Santé Canada confirmant l'état de préparation de ses installations relativement à sa demande pour devenir un producteur autorisé en vertu du CR. Cette réponse positive de Santé Canada marque une autre étape importante dans le processus réglementaire entrepris par Neptune pour obtenir l'autorisation de produire de l'huile de cannabis selon l'échéancier visant à commencer la commercialisation au cours du présent exercice financier.

Neptune a soumis tous ses documents de conformité à Santé Canada le 19 septembre 2018. Les documents de conformité, soit la dernière étape du processus de demande avant l'octroi d'une licence de producteur autorisé par Santé Canada, comportent des preuves détaillées démontrant clairement que l'usine est complète et prête à entrer en activité en conformité avec le CR. Santé Canada examinera l'information en question, puis devrait accorder la licence dès qu'elle sera satisfaite de l'information additionnelle fournie par Neptune.

Commercialisation

Nous travaillons au développement d'extraits et de formulations uniques dans le marché légal de bien-être du cannabis. Au cours du présent exercice, nous nous concentrons sur la création d'une entreprise B2B durable d'extraction en gros, de purification et de formulation de cannabis. Alors que l'industrie du cannabis évolue rapidement, nous pensons que la rapidité est essentielle pour prendre ancrage. La licence que nous recevons dans le cadre du CR devrait nous permettre de produire initialement de l'huile de cannabis en gros sur une base B2B. Nous avons l'intention de poursuivre deux modèles commerciaux : i) en achetant du cannabis séché et en vendant l'huile de cannabis en gros par extraction, raffinage et formulations, et ii) en proposant des services de production personnalisés basés sur la technologie exclusive de Neptune, tout en capitalisant sur l'utilisation à long terme du site. Notre objectif à long terme sera de créer une marque de produits de consommation de cannabis au consommateur bénéficiant d'un positionnement solide en matière de bien-être, qui, selon nous, offrira des marges plus élevées à long terme.

Entente pluriannuelle avec Canopy Growth

Le 19 juin 2018, nous avons annoncé que nous avons conclu une entente pluriannuelle avec Canopy Growth. Selon les termes de l'entente, Neptune renforcera les capacités de Canopy Growth en matière d'extraction. Cette entente pluriannuelle, assortie de volumes minimums garantis, mettra à contribution les dizaines d'années d'expérience de Neptune en matière d'extraction, de purification et de formulation de produits distinctifs scientifiquement fondés et à valeur ajoutée.

Les marchés

Selon un rapport de Canaccord Genuity publié en mars 2017, le marché canadien du cannabis devrait générer 7,8 milliards de dollars canadiens d'ici 2021, dont 6 milliards représentent l'utilisation par les adultes et 1,8 milliards de dollars à des fins médicales. Selon les données du marché canadien de BDS conduites en 2017 et publiées au premier trimestre de 2018, 21 % des Canadiens ont consommé du cannabis au cours des six derniers mois et environ 50 % des adultes sont prêts à en consommer au cours des six prochains mois.

Le marché américain devrait atteindre 40 milliards de dollars US d'ici 2021, en supposant que 35 États disposent d'une légalité en matière de médecine ou d'utilisation par des adultes, comme indiqué dans le rapport Arcview Market Research publié en 2018.

En 2017, BDS Analytics a mené une enquête sur les consommateurs de cannabis au Colorado, démontrant que 50% des consommateurs prennent du cannabis pour des raisons de santé et de bien-être, à savoir : sommeil, anxiété, douleur. Un autre rapport BDS publié en juin 2018 a démontré que les fleurs représentaient environ 60 % des ventes en Californie.

Dépôt de deux demandes de brevets pour des processus d'extraction du cannabis révolutionnaires

Le 9 août 2018, nous avons déposé deux demandes de brevets auprès du United States Patent and Trademark Office (USPTO) liés à l'extraction des produits de cannabis. Les processus d'extraction proposent des méthodes très efficaces pour extraire les cannabinoïdes et les autres composants désirés de la plante de cannabis avec un degré de pureté supérieur à celui des méthodes conventionnelles. Les deux processus sont applicables à la marijuana et au chanvre, et seront intégrés aux activités de l'installation d'extraction de Sherbrooke, qui possède la certification Bonnes pratiques de fabrication (BPF), après l'approbation de la licence requise pour la production d'extraits de cannabis (en vertu du CR).

La première demande de brevet détaille une méthode qui permet d'extraire et d'isoler à basse température des composants des plantes du genre *Cannabis* à l'aide de solvants organiques froids. La seconde demande de brevet présente une méthode d'extraction à froid similaire, mais sans l'utilisation de solvants organiques. Plus précisément, ce brevet décrit un processus offrant un taux de récupération élevé des cannabinoïdes et des terpènes à base de solvants naturels.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Dans les périodes précédentes et jusqu'à la perte de contrôle de la filiale Acasti le 27 décembre 2017, la Société avait deux secteurs à présenter qui étaient les unités d'exploitation stratégiques de la Société, soit les secteurs nutraceutique et cardiovasculaire. Le secteur nutraceutique qui produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clés en main principalement pour des oméga-3 en gélules et en liquides, lequel comprend les résultats de Biodroga, et le projet d'extraction d'huile de cannabis lequel a commencé en octobre 2017 sont les unités d'exploitation stratégique de la Société.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. Les résultats du secteur cardiovasculaire sont présentés jusqu'à la perte de contrôle. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives est utilisé pour évaluer la performance dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. Une nouvelle mesure a été ajoutée au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018, le bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives, afin de mieux refléter la performance de chaque secteur qui sont révisés par le principal décideur opérationnel de la Société. Les périodes comparatives ont été remaniées en conséquence.

L'installation de Sherbrooke servira à d'autres fins que les activités d'huile de krill, soit pour le développement d'extractions uniques ciblant des secteurs à fort potentiel de croissance tels que l'industrie du cannabis et, par conséquent, est maintenant présentée sous l'information du secteur cannabis.

Principales informations financières par secteur

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2018

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 071	—		7 071
Marge brute	2 357	—		2 357
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(99)	(1 590)		(1 689)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(1 095)	(479)		(1 574)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	1 163	(2 069)		(906)
Dépenses non attribuées:				
Dépenses corporatives générales et administratives			(1 915)	(1 915)
Charges financières nettes			(54)	(54)
Charge d'impôt sur le résultat			(175)	(175)
Perte nette				(3 050)

Calcul du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹

Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	1 163	(2 069)		
Ajuster:				
Amortissement et dépréciation	188	495		
Rémunération à base d'actions	114	256		
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	1 465	(1 318)		

Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

Perte nette				(3 050)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation				734
Charges financières nettes				54
Rémunération à base d'actions				859
Charge d'impôt sur le résultat				175
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				(1 228)

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Siège social	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	6 795	—	—	—	6 795
Marge brute	408	—	—	—	408
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(345)	(3 349)	—	581	(3 113)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(1 580)	(1 037)	—	—	(2 617)
Autre produit - profit net sur vente d'actifs	23 871	—	—	—	23 871
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	22 354	(4 386)	—	581	18 549
Dépenses non attribuées:					
Dépenses corporatives générales et administratives	—	—	(1 396)	—	(1 396)
Charges financières nettes	—	—	(1 029)	—	(1 029)
Charge d'impôt sur le résultat	—	—	(7)	—	(7)
Revenu net					16 117

Calcul du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹

Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	22 354	(4 386)	—	581	
Ajuster:					
Amortissement et dépréciation	711	667	—	(581)	
Rémunération à base d'actions	85	295	—	—	
Dépréciation sur les stocks	1 719	—	—	—	
Autre produit - profit net sur vente d'actifs	(23 871)	—	—	—	
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	998	(3 424)	—	—	

Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

Revenu net					16 117
Ajuster (déduire):					
Amortissement et dépréciation					895
Charges financières nettes					1 029
Rémunération à base d'actions					516
Dépréciation sur les stocks					1 719
Autre produit - profit net sur vente d'actifs					(23 871)
Charge d'impôt sur le résultat					7
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹					(3 588)

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de six mois terminée le 30 septembre 2018

	Nutraceutique	Cannabis	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	12 240	—		12 240
Marge brute	3 851	—		3 851
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(186)	(3 179)		(3 365)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 183)	(976)		(3 159)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	1 482	(4 155)		(2 673)
Dépenses non attribuées:				
Dépenses corporatives générales et administratives			(4 183)	(4 183)
Charges financières nettes			(202)	(202)
Charge d'impôt sur le résultat			(92)	(92)
Perte nette				(7 150)
Calcul du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹				
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	1 482	(4 155)		
Ajuster:				
Amortissement et dépréciation	374	1 011		
Rémunération à base d'actions	244	524		
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	2 100	(2 620)		
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				
Perte nette				(7 150)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation				1 488
Charges financières nettes				202
Rémunération à base d'actions				1 884
Charge d'impôt sur le résultat				92
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹				(3 484)
Total des actifs ³	24 206	45 797	28 338	98 341
Trésorerie, équivalents de trésorerie, placement à court et placement à court terme réservé	2 394	—	18 070	20 464
Fonds de roulement ²	3 172	(1 093)	17 126	19 205

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

³ Les actifs sectoriels du siège social à présenter incluent la participation dans Acasti.

Période de six mois terminée le 30 septembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Siège social	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	13 326	—	—	—	13 326
Marge brute	2 851	—	—	—	2 851
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	(737)	(5 331)	—	1 161	(4 907)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 837)	(1 853)	—	—	(4 690)
Autre produit - profit net sur vente d'actifs	23 871	—	—	—	23 871
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	23 148	(7 184)	—	1 161	17 125
Dépenses non attribuées:					
Dépenses corporatives générales et administratives	—	—	(2 960)	—	(2 960)
Charges financières nettes	—	—	(1 428)	—	(1 428)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—	—	13	—	13
Revenu net	—	—	—	—	12 750
Calcul du BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹					
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) provenant des activités d'exploitation avant les dépenses corporatives	23 148	(7 184)	—	1 161	
Ajuster:					
Amortissement et dépréciation	1 444	1 335	—	(1 161)	
Rémunération à base d'actions	154	331	—	—	
Dépréciation sur les stocks	1 719	—	—	—	
Autre produit - profit net sur vente d'actifs	(23 871)	—	—	—	
BAIIA sectoriel ajusté¹ (perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS)¹	2 594	(5 518)	—	—	
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹					
Revenu net	—	—	—	—	12 750
Ajuster (déduire):					
Amortissement et dépréciation	—	—	—	—	1 922
Charges financières nettes	—	—	—	—	1 428
Rémunération à base d'actions	—	—	—	—	913
Dépréciation sur les stocks	—	—	—	—	1 719
Autre produit - profit net sur vente d'actifs	—	—	—	—	(23 871)
Frais légaux liés au règlement de redevances	—	—	—	—	91
Recouvrement d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	(13)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	—	—	—	—	(5 061)
Total des actifs	66 118	19 758	33 290	(11 294)	107 872
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	2 475	5 329	31 796	—	39 600
Fonds de roulement ²	2 068	2 461	30 817	1	35 347

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) et le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS n'ont pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Principaux ratios du secteur nutraceutique

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2018	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017	Période de six mois terminée le 30 septembre 2018	Période de six mois terminée le 30 septembre 2017
Principaux ratios (en % du total des produits) :				
Marge brute	33%	6%	31%	21%
Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions	1%	5%	2%	6%
Frais de vente, généraux et charges administratives	15%	23%	18%	21%

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE**Produits**

Le total des produits s'est chiffré à 7 071 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, ce qui représente une hausse de 276 \$ ou 4 % par rapport à 6 795 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Le total des produits s'est chiffré à 12 240 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, ce qui représente une baisse de 1 086 \$ ou 8 % par rapport à 13 326 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. La diminution pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 est directement attribuable à la vente des activités de production et de distribution d'huile de krill (« Transaction »). Les ventes des activités de production et de distribution d'huile de krill se sont respectivement élevées à 801 \$ et 2 096 \$ pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017. Le total des produits du secteur nutraceutique comparé au total des produits en excluant les activités de production d'huile de krill ont respectivement augmenté de 18 % et 9 % pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 comparativement aux périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des redevances, tel qu'indiqué ci-dessous, et des transactions avec de nouveaux clients.

Le total des produits pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 inclut des redevances de 488 \$ comparativement à 246 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Le total des produits pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 inclut des redevances de 758 \$ comparativement à 480 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. Les flux de redevances proviennent d'une entente de licence existante ayant été exclue de la Transaction. L'augmentation est directement liée à la hausse des ventes de notre licencié.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits, incluant la sous-traitance, les coûts de transport et de douanes sur les matières premières, les coûts d'entreposage et de manutention et les frais de tests de laboratoire sur les matières premières et les produits finis.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 s'est chiffrée à 2 357 \$, comparativement à 408 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. La marge brute pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 s'est chiffrée à 3 851 \$, comparativement à 2 851 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. La hausse de la marge brute pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 comparativement aux périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 est directement attribuable à la dépréciation des stocks enregistrée l'an dernier en lien avec la Transaction conclue comme expliqué ci-haut partiellement contrebalancée par une hausse des revenus de redevances. La marge brute sur les ventes des activités de production et de distribution d'huile de krill, excluant la dépréciation des stocks de 1 719 \$, était respectivement de 364 \$ et 1 197 \$ pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017.

La marge brute en % du total des produits a augmenté, passant de 6 % pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 à 33 % pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018. La marge brute en % du total des produits a augmenté, passant de 21 % pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 à 31 % pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018. La marge brute en % lorsque qu'ajustée de la transaction de vente d'huile de krill aurait été respectivement de 29 % et 30 % pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017. L'augmentation de

la marge brute en pourcentage versus l'année passée est principalement reliée à la composition des revenus tirés des produits et à la hausse des revenus de redevances.

Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions

Les charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions se sont chiffrées à 99 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, en baisse de 246 \$ comparativement à 345 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Les charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions se sont chiffrées à 186 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, en baisse de 551 \$ comparativement à 737 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. La baisse pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 est attribuable à la réaffectation d'une partie des projets de recherche et de développement aux activités liées aux produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être après la vente des actifs. Les activités du cannabis sont maintenant présentées comme un secteur distinct de la Société. Se reporter à la section ci-dessous Résultats d'exploitation du secteur cannabis.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 1 095 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, en baisse de 485 \$ comparativement à 1 580 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 2 183 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, en baisse de 654 \$ comparativement à 2 837 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. La diminution pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 est principalement attribuable à la vente des activités de production et de distribution d'huile de krill.

BAIIA sectoriel ajusté¹ avant les dépenses corporatives

Le BAIIA sectoriel ajusté du secteur nutraceutique a augmenté de 467 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 pour se chiffrer à un BAIIA sectoriel ajusté de 1 465 \$ comparativement à la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Le BAIIA sectoriel ajusté du secteur nutraceutique a diminué de 494 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 pour se chiffrer à un BAIIA sectoriel ajusté de 2 100 \$ comparativement à la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. L'augmentation du BAIIA sectoriel ajusté pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 comparativement à la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 est principalement attribuable à l'augmentation de la marge brute tel que décrit ci-dessus. La diminution du BAIIA sectoriel ajusté pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 est liée à la baisse des ventes liée à la Transaction, partiellement contrebalancée par la hausse des revenus de redevances.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CANNABIS

Charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions

Les charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions du secteur cannabis se sont chiffrées à 1 590 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018. Les charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions du secteur cannabis se sont chiffrées à 3 179 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018. La dépréciation et l'amortissement de 495 \$ et la rémunération à base d'actions de 109 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 sont inclus dans ces charges de recherche et développement. La dépréciation et l'amortissement de 1 011 \$ et la rémunération à base d'actions de 215 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 sont inclus dans ces charges de recherche et développement. Depuis la vente des actifs et la réaffectation de l'usine de Sherbrooke, la dépréciation et l'amortissement de l'usine et des équipements est comptabilisé en recherche et développement faisant partie du projet cannabis jusqu'à ce que nous commençons à générer des produits. Les charges de recherche et de développement du secteur cannabis comprennent aussi des salaires et charges sociales et des dépenses pour opérer l'usine.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives du secteur cannabis se sont élevés à 479 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018. Les frais de vente, généraux et charges administratives du secteur cannabis se sont élevés à

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

976 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018. Les frais de vente, généraux et charges administratives sont reliés aux activités de développement du secteur et comprennent principalement des salaires et charges sociales, des frais de déplacement et représentation ainsi que des dépenses de marketing. Des dépenses de rémunération à base d'actions de 147 \$ et 309 \$, respectivement, sont également incluses dans ces montant de frais de vente, généraux et charges administratives pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018.

Perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS¹ avant les dépenses corporatives

La perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS s'est chiffrée à 1 318 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018. La perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS s'est chiffrée à 2 620 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018. La perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS est attribuable aux charges de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions ainsi qu'aux frais de vente, généraux et charges administratives, avant la dépréciation et l'amortissement et la rémunération à base d'actions.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Tel que décrit dans la section Perte de contrôle de la filiale Acasti du rapport de gestion annuel 2018, la direction a déterminé que la Société a perdu le contrôle de fait de la filiale le 27 décembre 2017. À cette date, la Société a cessé de consolider Acasti et par conséquent, aucun résultat d'Acasti n'a été présenté à partir de cette date et pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018. Les résultats d'Acasti, lesquels représentent le secteur cardiovasculaire, sont inclus dans les périodes comparatives de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017.

Charges corporatives générales et administratives

Les charges corporatives générales et administratives sont des montants qui ne sont pas alloués à des secteurs et comprennent les dépenses suivantes : salaires et charges sociales des départements administratifs et du marketing, incluant le conseil d'administration, les frais corporatifs et légaux, les honoraires professionnels, les communications, les relations aux investisseurs et les dépenses reliées au siège social telles que le loyer, les assurances et les dépenses de ressources humaines. Elles se chiffrent à 1 915 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, en hausse de 519 \$ comparativement à 1 396 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Elles se chiffrent à 4 183 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, en hausse de 1 223 \$ comparativement à 2 960 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse de la rémunération à base d'actions, des assurances, des frais corporatifs et légaux et des salaires et charges sociales, partiellement contrebalancée par une diminution de la dépréciation et l'amortissement relié aux titres de propriété intellectuelle vendus.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 54 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, en baisse de 975 \$ comparativement à 1 029 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Les charges financières nettes se sont chiffrées à 202 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, en baisse de 1 226 \$ comparativement à 1 428 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. La diminution pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 est principalement attribuable à la diminution des charges financières suivant la réduction de la dette en août 2017 et à l'augmentation des produits financiers reliés aux intérêts enregistrés sur les placements à court terme résultant de la Transaction de vente des actifs. La diminution des charges financières nettes est partiellement contrebalancée par un profit sur la variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés enregistré pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017.

Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a diminué de 2 360 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 1 228 \$, comparativement à la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 1 064 \$ avant considération de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS d'Acasti pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a diminué de 1 577 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 3 484 \$, comparativement à la période de six mois terminée le

¹ Le BAIIA sectoriel ajusté ou la perte d'exploitation sectorielle non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

30 septembre 2017. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 3 941 \$ avant considération de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS d'Acasti pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017.

L'augmentation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS avant considération d'Acasti pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 comparativement aux périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 est principalement attribuable à l'investissement dans le secteur cannabis au niveau de la recherche et du développement et du développement du secteur et par des dépenses additionnelles au niveau des dépenses corporatives générales et administratives.

Perte nette

La Société a inscrit une perte nette de 3 050 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, soit une baisse de 19 167 \$ comparativement à un revenu net de 16 117 \$ enregistrée pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. Le revenu net était de 19 922 \$ avant considération de la perte nette d'Acasti pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. La Société a inscrit une perte nette de 7 150 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, soit une baisse de 19 900 \$ comparativement à un revenu net de 12 750 \$ enregistrée pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. Le revenu net était de 18 773 \$ avant considération de la perte nette d'Acasti pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017.

L'augmentation de la perte nette pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 est principalement attribuable au gain net sur vente d'actifs. Les mêmes raisons que soulevées dans la section ci-dessus Perte d'exploitation non conforme aux IFRS expliquent également l'augmentation de la perte nette.

SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos opérations, notre programme de recherche et de développement, notre projet cannabis, nos dépenses en capital et nos acquisitions sont principalement financés par la trésorerie provenant de la vente des activités de krill, nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par l'émission de dette et d'actions ordinaires.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous le titre autre actif financier dans l'état de la situation financière. En vertu de ce swap dégressif d'un montant nominal initial de 5 625 \$ (valeur de 3 482 \$ au 30 septembre 2018), échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 3 370 \$ au 30 septembre 2018.

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 719 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 1 259 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 540 \$, résultant principalement des variations des stocks, des fournisseurs et autres créditeurs, et des produits différés a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant de 719 \$. L'utilisation des liquidités des activités d'exploitation représente principalement l'investissement de la Société dans le développement du secteur cannabis.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, les activités d'exploitation ont engendré une augmentation des liquidités, incluant les activités d'exploitation d'Acasti, de 3 810 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont chiffrés à 5 314 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 9 125 \$, résultant principalement des clients et autres débiteurs, des charges payées d'avance, des stocks et des fournisseurs et autres créditeurs, a augmenté les flux de trésorerie provenant des opérations au montant de 3 810 \$. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation reflètent principalement la vente des stocks d'huile de krill et la réception d'un solde net recevable.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 2 977 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 3 636 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 659 \$, résultant principalement des variations des

clients et autres débiteurs, des stocks, des charges payées d'avance, des fournisseurs et autres créditeurs, et des produits différés a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant de 2 977 \$. L'utilisation des liquidités des activités d'exploitation représente principalement l'investissement de la Société dans le développement du secteur cannabis.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités, incluant les activités d'exploitation d'Acasti, de 379 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont chiffrés à 7 118 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 6 739 \$, résultant principalement des clients et autres débiteurs, des stocks et des fournisseurs et autres créditeurs, a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant de 379 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation reflètent principalement le paiement des fournisseurs et autres créditeurs en utilisant le produit de la Transaction, partiellement contrebalancé par la vente des stocks d'huile de krill et la réception d'un solde net recevable.

Activités d'investissement

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été principalement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (1 961 \$) et de logiciels informatiques (63 \$) reliées à la sécurité du site et à l'équipement d'extraction à base de CO₂ du secteur cannabis, et pour le paiement d'une entente de licence (66 \$). Les activités d'investissement incluent également des intérêts reçus de 70 \$.

Les activités d'investissement pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 incluent le produit de 43 076 \$ résultant de la Transaction. Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 164 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (151 \$) et pour l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (3 572 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été principalement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (3 859 \$) et de logiciels informatiques (63 \$) reliées à la sécurité du site et à l'équipement d'extraction à base de CO₂ du secteur cannabis, et pour le paiement d'une entente de licence (90 \$). Les activités d'investissement incluent également des intérêts reçus de 134 \$.

Les activités d'investissement pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 incluent le produit de 43 076 \$ résultant de la Transaction. Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 323 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (302 \$) et pour l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (3 590 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, les activités de financement ont généré une augmentation des liquidités de 356 \$ principalement par le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société de 719 \$ et l'utilisation de la ligne de crédit de 80 \$, partiellement contrebalancée par le remboursement des prêts et emprunts de 368 \$ et par le paiement des intérêts de 75 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, les activités de financement ont engendré une baisse des liquidités de 15 543 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 14 972 \$, pour le paiement des intérêts de 238 \$ ainsi que pour la pénalité sur remboursement de dette de 263 \$.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2018, les activités de financement ont généré une augmentation des liquidités de 627 \$ principalement par le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société de 1 415 \$ et l'utilisation de la ligne de crédit de 100 \$, partiellement contrebalancée par le remboursement des prêts et emprunts de 737 \$ et par le paiement des intérêts de 152 \$.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, les activités de financement ont engendré une baisse des liquidités de 17 627 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 16 203 \$, pour le paiement des intérêts de 671 \$, pour la pénalité sur remboursement de dette de 263 \$ et pour le paiement des coûts d'émission de l'appel public à l'épargne et l'émission de dette d'Acasti de 421 \$.

Au 30 septembre 2018, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevaient à 18 054 \$. La Société a également des placements à court terme d'un montant de 2 350 \$ et un placement à court terme réservé de 60 \$.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 2 500 \$ (expirant le 31 juillet 2019), dont une somme de 1 910 \$ était disponible au 30 septembre 2018.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2018	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017	Période de six mois terminée le 30 septembre 2018	Période de six mois terminée le 30 septembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 071	6 795	12 240	13 326
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(1 228)	(3 588)	(3 484)	(5 061)
Revenu net (perte nette)	(3 050)	16 117	(7 150)	12 750
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(3 050)	19 074	(7 150)	17 528
Résultat de base et dilué par action	(0,04)	0,24	(0,09)	0,22
Total des actifs			98 341	107 872
Fonds de roulement ²			19 205	35 347
Passifs financiers non courants			320	5 607
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			84 698	84 082

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte ajustée avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement à la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire inclut jusqu'à la perte de contrôle le 27 décembre 2017 mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis sa fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	30 septembre 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 071	5 168	7 005	7 315
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(1 228)	(2 257)	(1 802)	(5 442)
Bénéfice net (perte nette)	(3 050)	(4 100)	(4 752)	1 341
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(3 050)	(4 100)	(4 752)	4 755
Résultat de base et dilué par action	(0,04)	(0,05)	(0,06)	0,06

	30 septembre 2017	30 juin 2017	31 mars 2017 (4 mois)	30 novembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	6 795	6 531	11 829	12 141
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(3 588)	(1 473)	(1 227)	(464)
Bénéfice net (perte nette)	16 117	(3 367)	(2 298)	9 421
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	19 074	(1 546)	(424)	10 685
Résultat de base et dilué par action	0,24	(0,02)	(0,01)	0,14

Les revenus des trimestres débutant le 30 septembre 2017 reflètent la vente des actifs en lien avec la Transaction. Les revenus du trimestre terminé le 30 juin 2017 sont moindres que les revenus des trimestres précédents en raison de la diminution des quantités de kg d'huile de krill vendus. La perte nette du trimestre terminé le 31 mars 2018 inclut une dépréciation sur les stocks de 658 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 31 décembre 2017 inclut un profit sur perte de contrôle de la filiale Acasti de 8 784 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 30 septembre 2017 inclut un autre produit lié à la vente d'actifs de 23 871 \$ et une dépréciation sur les stocks de 1 719 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un autre produit lié au règlement de redevances de 13 117 \$.

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte ajustée avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement à la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 30 septembre 2018 et le 31 mars 2018 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 233)	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie consolidée et sources de financement »
Clients et autres débiteurs	(652)	Encaissement de comptes débiteurs
Charges payées d'avance	364	Renouvellement de services
Stocks	905	Augmentation des matières premières pour commandes de ventes à venir
Immobilisations corporelles	3 612	Amélioration à l'usine de Sherbrooke pour le projet cannabis, déduction faite de l'amortissement
Immobilisations incorporelles	(254)	Amortissement des immobilisations incorporelles
Autre actif financier	2 026	Augmentation de la juste valeur de la participation dans Acasti
Fournisseurs et autres créditeurs	2 046	Augmentation des achats liés aux stocks et aux immobilisations corporelles nette des paiements
Produits différés	143	Augmentation des produits différés
Passifs d'impôt différé	92	Charge d'impôt sur le revenu
Prêts et emprunts	(622)	Remboursements, déduction faite de l'augmentation de la ligne de crédit

Voir l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 31 mars 2018.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 30 septembre 2018 :

	30 septembre 2018					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements exigibles annuellement						
Fournisseurs et autres créditeurs et créateur à long terme	8 993 \$	8 993 \$	8 793 \$	200 \$	— \$	— \$
Prêts et emprunts*	4 039	4 084	4 084	—	—	—
Ententes de recherche et de développement	—	381	306	75	—	—
Obligations d'achat	—	1 615	1 615	—	—	—
Contrats de location simple	—	1 453	410	695	348	—
	13 032 \$	16 526 \$	15 208 \$	970 \$	348 \$	— \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 30 septembre 2018, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Les plus importantes sont les suivantes :

- L'ancien chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8 500 \$ et l'émission d'instruments de capitaux propres à titre d'indemnités de départ en vertu de son contrat de travail. La Société a l'intention de se défendre vigoureusement contre cette réclamation. Neptune a également déposé une demande supplémentaire pour récupérer certains montants de cet ancien dirigeant.

- ii) Aux termes d'une entente conclue avec une société contrôlée par l'ancien chef de la direction de la Société, la Société devrait verser des redevances de 1% de ses produits tirés de l'huile de krill, pour une période illimitée, en versements semestriels. Neptune a déposé une requête contestant la validité de certaines clauses de l'accord.
- iii) La Société a engagé une procédure d'arbitrage contre un client d'huile de krill qui lui doit une somme d'environ 4 776 \$ (3 700 \$ US). La totalité du montant à recevoir a été sortie du bilan en février 2015. Dans sa demande reconventionnelle, ce client demande une somme au titre de dommages. Au cours du trimestre, la demande reconventionnelle a été modifiée à 188 millions de dollars (201 millions de dollars australiens). La Société entend continuer à faire valoir sa créance et a l'intention de se défendre vigoureusement contre cette demande reconventionnelle modifiée.

L'issue de ces réclamations et de diverses autres réclamations et poursuites contre la Société ne peut être établie avec certitude et est sujette à une résolution future, y compris les incertitudes des litiges. D'après les informations actuellement disponibles, aucune provision additionnelle n'a été comptabilisée au 30 septembre 2018.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les méthodes comptables et conventions d'évaluation qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, à l'exception de celles décrites ci-dessous.

La Société a initialement adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* et IFRS 9, *Instruments financiers* au 1er avril 2018. La Société a aussi adopté les modifications à l'IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* le 1er avril 2018.

De plus amples renseignements sont présentés à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018.

L'IASB et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires consolidés. L'IASB a publié les normes suivantes qui comportent des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers consolidés :

IFRS 16, *Contrats de location*

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements d'impôt sur le résultat*

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2018.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION (« CPCI ») ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF »)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception des CPCI et sur la conception du CIIF.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 13 novembre 2018, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 79 904 343 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 750 000 bons de souscription, 9 710 034 options d'achat d'actions et 454 983 unités d'actions différées en cours. Chaque bon de souscription, option d'achat d'actions ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.